



**VOTE**

Pour : 19

Contre : 00

Abstentions : 01

Ne prend pas part : 00

**Adopté à la majorité**

=====  
Certifiée exécutoire par  
le Maire compte tenu de  
l'affichage et de la  
réception en Préfecture  
le .....

Deshaies, le .....

Le Directeur Général des  
Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 23 mai.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

**Absents excusés :** - BARRE Augustina (*a donné procuration*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MAHIASIN Max (*a donné procuration*)

**Sont absents** SABAS Sidney

Affichée le 13 JUN 2014

Deshaies le 12 JUN 2014

Le Maire

Jeanny MARC

**A assisté :** Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

**Secrétaire de séance :** Madame VALLUET Odette

**DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX: VOIRIE**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'au titre de la programmation 2014 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et l'appel à projet lancé par les services de l'Etat, la Commune a fixé en priorité 2 ; l'amélioration de la Voirie Communale, à savoir la route d'accès à Fonds Héliot.

L'objectif de la réfection de cette route est de permettre l'accessibilité à une dizaine d'habitations dans de bonnes conditions de sécurité :

- Aménagement des accès riverains
- Amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales
- Réfection de la voirie et mise au gabarit

Le Coût prévisionnel de l'opération s'élève à un montant hors taxe de 221 480,44€ se répartissant comme suit :

.../..



.../..

ETAT (DETR)	150 000€	(68%)
Commune	71 480,44€	(32%)

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver l'opération et le plan de financement.

### Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2334-32 à L 2334-39 ;

Considérant la nécessité d'améliorer la voirie,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**Article 1** : d'**APPROUVER** le projet d'amélioration de la voirie,

**Article 2** : d'**ADOPTER** le plan de financement prévu ;

**Article 3** : de **DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire en vue de mener à bien cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC